

Une « CharteCyber » pour appliquer les bonnes pratiques en entreprise



À travers la « CharteCyber », le site Cybermalveillance veut lancer un signal fort pour que la cybersécurité soit reconnue comme un enjeu sociétal. En signant cette charte, les entreprises et organisations s'engagent à faire de la cybersécurité une priorité stratégique, à nommer un référent cybersécurité en charge d'animer le sujet en interne et à sensibiliser leurs collaborateurs aux risques cyber et aux enjeux pour l'organisation.

Évaluer régulièrement le niveau d'exposition

Les entreprises et autres organisations devront également former leurs collaborateurs aux réflexes de cybersécurité à adopter, élaborer des plans de secours adaptés et en vérifier périodiquement la pertinence par des exercices, et évaluer régulièrement le niveau d'exposition aux risques cyber pour décliner les mesures correctrices nécessaires. De nombreuses entreprises ont déjà accepté ce challenge, comme Amazon Web Services, BNP Paribas, Bouygues Télécom ou encore Google France. Pour rappel, www.cybermalveillance.gouv.fr propose de mettre en relation les entreprises avec des professionnels labellisés ExpertCyber spécialisés dans la sécurisation des systèmes d'information professionnels pour les accompagner

dans leurs démarches.

Pour en savoir plus : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>

© 2023 Les Echos Publishing